

S U I V I D E L A D É C I S I O N D - 2 0 2 4 - 0 6 9

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 3

1 DÉVELOPPEMENTS DEPUIS LA DÉCISION D-2024-069 3

2 MISE À JOUR DES COÛTS DES COMPOSANTES 2 ET 3 4

3 ANALYSE FINANCIÈRE ET CONTRIBUTION REQUISE..... 6

CONCLUSION 6

INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2024-069, la Régie de l'énergie (la Régie) demandait à Énergir, s.e.c.
2 (Énergir) de déposer au présent dossier – lorsque les discussions avec WM relatives au montant
3 de la contribution et aux volumes prévus au contrat de distribution seront finalisées – une mise à
4 jour de l'analyse financière et une mise à jour du contrat de distribution. La Régie demande
5 également à Énergir d'expliquer dans ce suivi les modifications qui auront été apportées au
6 contrat de distribution.

7 Le présent document répond à la demande de la Régie.

1 DÉVELOPPEMENTS DEPUIS LA DÉCISION D-2024-069

8 À la suite de la décision D-2024-069, Énergir a informé WM des conclusions de la Régie et a
9 discuté avec cette dernière des possibilités qui permettraient éventuellement de diminuer la
10 contribution évaluée à 1,546 M\$ selon l'analyse financière de la pièce B-0054, Énergir-4,
11 Document 1. Comme indiqué à la pièce B-0022, Énergir-2, Document 1¹, WM avait d'autres
12 besoins anticipés, comme une station pour des camions au gaz naturel pour véhicules (GNV).
13 Parallèlement à ces discussions, WM a repoussé la mise hors service des infrastructures de
14 distribution de biogaz au 31 mars 2025. Le début des travaux a donc été reporté au 1^{er} avril 2025.
15 L'échéancier du projet – qui comprend la mise hors service des infrastructures et le nettoyage de
16 la conduite de biogaz existante, le bouclage et le raccordement au réseau de distribution existant,
17 ainsi que la démolition et l'abandon d'actifs existants – s'étendra d'avril 2025 à août 2025 pour
18 une mise en gaz du nouveau bouclage en juin 2025.

19 En octobre 2024, une nouvelle estimation des coûts de la Composante 2 – tenant compte du
20 report des travaux, de la construction d'un branchement pour une station de GNV et des volumes
21 de WM – a été effectuée par Énergir afin de calculer la rentabilité de cette composante.

¹ Voir pièce B-0022, page 12, réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie.

1 L'analyse financière effectuée selon les nouveaux paramètres démontre que cette composante
2 du projet n'est pas rentable et qu'une contribution de 765 000 \$ de WM est nécessaire afin
3 d'atteindre un IP de 1,0. Énergir a donc informé WM des résultats.

4 Un nouveau contrat au tarif D₃ pour distribuer le gaz nécessaire pour alimenter une flotte de
5 véhicules a été signé par les deux parties le 3 décembre 2024. Dans cette entente, il est stipulé
6 le montant de la contribution payable et ses modalités de paiement. Parallèlement, des avenants
7 aux contrats D₁ et D₄ ont été signés² pour a) mentionner que les revenus générés par chacun de
8 ces contrats ne permettaient pas à Énergir de rentabiliser ses investissements et, qu'en
9 conséquence, une contribution financière était payable et prévue au contrat signé pour alimenter
10 les besoins de la station pour camions; et b) retarder la date d'entrée en vigueur des services de
11 ces deux contrats. Ces ententes sont déposées à la pièce Énergir-5, Document 2.

2 MISE À JOUR DES COÛTS DES COMPOSANTES 2 ET 3

12 Le tableau ci-dessous présente les coûts révisés de la Composante 2. Ces coûts, estimés à
13 4,975 M\$ avant contribution, tiennent compte du coût du branchement pour la station de GNV
14 évalué à [REDACTED] et du report des travaux.

² Ces contrats ont été déposés à la pièce B-0006, Énergir-2, Document 1.

Tableau 1
Coûts du raccordement de WM
pour sa consommation de gaz naturel (Composante 2)

Le tableau 1 est déposé sous pli confidentiel.

1 Dans sa décision D-2024-053, la Régie ordonnait à Énergir de l'informer de l'éventualité d'une
2 hausse des coûts supérieure à 15 % de chacune des composantes du projet³. Dans la pièce
3 B-0053, Énergir-4, Document 1, déposée en suivi de la décision D-2024-053, les coûts de la
4 Composante 2 avaient été recalculés en fonction des conclusions de la décision. Il en résultait
5 des coûts de 4,499 M\$ pour la Composante 2.

6 Comme la Composante 2 a été modifiée pour y ajouter un branchement pour une station de GNV,
7 Énergir entend considérer les coûts révisés dans le présent document comme étant ceux à partir
8 desquels une hausse de 15 % serait constatée pour informer la Régie et comme coûts initiaux
9 pour les suivis du rapport annuel. Dans le cas contraire, une augmentation des coûts de 10,6 %
10 pour la Composante 2 serait déjà constatée.

³ Décision D-2024-053, paragr. 225 et 229.

3 ANALYSE FINANCIÈRE ET CONTRIBUTION REQUISE

1 La pièce Énergir-5, Document 3 présente les résultats de l'analyse financière de la
2 Composante 2. Cette analyse prend en compte les coûts mis à jour, comme expliqué à la
3 section 1, et l'application des tarifs au 1^{er} octobre 2024. Comme indiqué précédemment, il en
4 résulte une contribution de 765 000 \$ requise pour atteindre un IP de 1.

5 La contribution de WM a été reçue par Énergir le 3 décembre 2024.

CONCLUSION

6 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du présent suivi et de s'en déclarer satisfaite.**